Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260527-D202605005-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT

_____

Séance Publique du 27 mai 2026

_____

Objet de la délibération
TARIFS MEDIATHEQUE-ARTOTHEQUE 2026-2027

Le vingt-sept mai deux mille vingt-six à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt et un mai deux mille vingt-six, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles BRUNET, Maire

Etaient présents :
Jean-Charles BRUNET , Xavier POUREAU , Chloé LE THOER , Matthieu LE GOFF , Jacques VAUDRON , Sophie LEROUX , Daniel DROUET , Valérie RABASTE , Guénaëlle LE HIN , Jean-Pierre YBERT , Jean-Yves JACQ , Laurence HERMANN , Marie-Cécile PELLEGRINI , Stéphanie BROUTEELE , Aude SPINDLER , Maxime MORVAN , Clémence PIERRON , Léa THOMAZO , Catherine LE CARRER , Pierre-Yves LE BOUDEC , Julien JAMBET , Laure LE MARÉCHAL , Tiphaine SIRET , Pascal LE LIBOUX , Serge TANGUY , Valérie MAHÉ , Nadia SOUFFOY .

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Patrick ELIOT pouvoir à Xavier POUREAU , Pierre-Yves LETELLIER pouvoir à Stéphanie BROUTEELE , Arnaud THOMAZO pouvoir à Léa THOMAZO , Marie-Paola BERTRAND-HILLION pouvoir à Valérie RABASTE .

Absent(s) :
Delphine GARDYE , Paul-Edouard DE SALINS .

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Laurence HERMANN désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction de la Vie de la Cité **N° 2026.05.005**

Rapporteur : Guénaëlle LE HIN

NOTE DE SYNTHÈSE

Les tarifs des services municipaux de la médiathèque Eugène Guillevic et de l'artothèque Pierre Tal Coat s'établissent sur le calendrier d'une année scolaire, du 1er septembre au 31 août.

Ces tarifications s'appliquent pour les abonnements des particuliers et des structures (établissements scolaires, associations, entreprises, collectivités…). Elles intègrent différentes typologies de modulations de tarifs et de gratuité selon la situation des particuliers et des structures. Pour tout résident hennebontais majeur, l'accès aux services de la médiathèque et de l'artothèque s'effectue par un seul abonnement à l'une ou l'autre des structures.
Concernant l'artothèque, la tarification comprend également la vente d'éditions d'œuvres.

Pour la tarification de la médiathèque et de l'artothèque, applicable du 1er septembre 2026 au 31 août 2027, il est proposé le principe d'une évolution à la hausse pour certains tarifs et du maintien des tarifs pour les 18/25 ans, étudiants, demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minima sociaux tels que présentés ci-joint.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260527-D202605005-DE

DISPOSITIF DE LA DÉLIBÉRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu l'avis de la Commission « Culture-Sport-Vie Associative » en date du 11 mai 2026,
Vu la note de synthèse ci-dessus

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- ➔ **ADOPTE** la tarification de la médiathèque et de l'artothèque applicable du 1er septembre 2026 au 31 août 2027
- ➔ **DIT** que la recette sera inscrite au Budget au compte : 7088
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute mesure relative à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à la majorité de 26 voix pour et 5 voix contre (Catherine LE CARRER**,** Pierre-Yves LE BOUDEC**,** Julien JAMBET**,** Laure LE MARÉCHAL**,** Tiphaine SIRET)**,**

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Signé par : Jean-Charles Brunet
Date : 05/06/2026
Qualité : Signature "Actes" 1114

Jean-Charles BRUNET

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr